

31 mars 2009

09.336

Question du groupe UDC

Ministère public

Ministère public, compte "318051 Médecin et experts": s'agit-il de dépenses (654'266.65 francs) effectuées uniquement sur ordre direct du ministère public ou s'agit-il de dépenses effectuées de manière autonome par la police cantonale?

Signataire: H.-B. Chantraine.